

Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Briey

**Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères  
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy – 29 rue Gustave Eiffel 54800 JARNY**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 8 FEVRIER 2017 à 18h15**

**Etaient présent(e)s :** Mesdames MANGEL, MOCCI, DESENCLOS,  
Messieurs LAGUERRE, SCHMITT, RAVEL, DEFER, DIETSCH, BOURET, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI,  
HYPOLITE, GRIVEL, BESSEDJERARI, VACCANI, BAUDET, METZINGER, KEFF, DURAND, JODEL,  
JACOB, COLLIN P., BECQUER, BEAULATON, SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, ZIMMERMANN, DIDIER, NEZ,  
BRECK, FIUMANA, CARLI, SCHWARTZ, CESARONI,

**Etaient représenté(e)s par un pouvoir :**

Mr DANTE par Mr FRANTZ  
Mr SONNET par Mr BESSEDJERARI  
Mr ABERKANE par Mr DIETSCH  
Mr BONASSO par Mr VACCANI  
Mr BACCHETTI par Mr KEFF  
Mme BOURGASSER par Mr GRIVEL  
Mr LINTZ par Mr METZINGER

**Etaient représenté(e)s par un suppléant :**

Mme TOURNEUR par Mr MAGNOLINI  
Mr JEAN PHILIPPE par Mr BLETTNER  
Mr NOCCHI par Mr JAVELLE

**Etaient excusé(e)s :** Mesdames MULLER, KOCKEISEN,  
Messieurs L'HERBEIL, MARTIN, CARDAIRE, MORETTE,

**Etaient absent(e)s :** Mesdames BOSSI, LOESEL, MARTEL, ZATTARIN,  
Messieurs ZAMPETTI, BOUAFFAD, COLIN, LAFOND, SILVESTRIN, LAMORLETTE, PETITJEAN, GRIMALDI

**Secrétaire de séance :** Mr DIDIER

**Président de séance :** M. Alain FRANTZ

Le Président propose de commencer par le point n°2, proposition acceptée par l'assemblée.

## **2/ LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE TRI SELECTIF DES MATERIAUX VALORISABLES**

Le Président indique à l'assemblée que le marché conclu en juin 2014 relatif au tri des matériaux valorisables arrive à échéance le 31 mai 2017. Afin de garantir la continuité du service de collecte des sacs transparents, il convient de lancer un appel d'offres afin de déterminer le prestataire chargé du tri complémentaire des recyclables.

Le Président soumet à l'assemblée cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

## **1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2017**

Le Président donne la parole à M. BESSEDJERARI qui présente les grands axes de développement du syndicat proposés pour l'année 2017.

### **A/ Section d'investissement**

#### **Dépenses :**

L'année 2016 a fait apparaître un déficit d'investissement de 286 870 euros qu'il conviendra de combler.

Le chantier de réalisation d'un local de stockage et d'une déchèterie sur la zone de Jarny-Giraumont a débuté en septembre 2016. Les travaux seront terminés au plus tard pour avril ou mai 2017. Il conviendra, pour finaliser ce projet, de prévoir en dépenses d'investissement un reste à réaliser de 441 000 euros entre les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux. Il sera proposé également d'aménager une zone spécifique de dépôt des gravats des particuliers dans le prolongement du bâtiment de stockage pour un montant de 19 112 euros.

Monsieur Hypolite ajoute que cette déchèterie permettra de décharger le site d'Homécourt. Le territoire syndical sera réparti en trois zones auxquelles seront affectées les déchèteries de Trieux, Homécourt ou Jarny. Les apports des particuliers pourront ainsi être absorbés de manière plus équilibrée.

Toujours dans le cadre de ce projet, il sera proposé d'acheter un terrain au Conseil Départemental 54 d'une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup> à l'effet de permettre une meilleure implantation du portail d'accès au site. Il est prévu d'engager une dépense de 3 000 euros.

Monsieur DIDIER interroge le Président sur les coûts de fonctionnement de cette nouvelle déchèterie. Il est rappelé que la convention d'utilisation de la déchèterie de Conflans coûte annuellement au syndicat environ 200 000 € pour un bassin de population de 13 000 habitants. Les deux structures sont totalement différentes et ne concernent pas le même bassin de population, ce dernier étant beaucoup plus important pour la déchèterie de Jarny. En plus de cela, plusieurs communes extérieures au syndicat sont intéressées pour passer une convention d'utilisation de la déchèterie syndicale.

Quoiqu'il en soit, les coûts de fonctionnement ne dépasseront pas le budget actuellement alloué à l'utilisation de la structure de Conflans.

Afin d'équiper la nouvelle déchèterie, il sera proposé d'acquérir 16 bennes qui permettront d'accueillir les déchets apportés par les particuliers pour 90 000 euros, mais également des conteneurs maritimes et huile pour 32 000 euros. Par ailleurs, il est proposé d'équiper l'ensemble des déchèteries de bornes automatiques et de badges d'accès pour les particuliers pour un montant global de 60 000 euros. Monsieur FRANTZ indique, pour répondre à un délégué, que ce montant prévisionnel concerne des badges pour les trois déchèteries. Ils permettront en interne de contrôler le flux des véhicules,

d'améliorer le service, et de recueillir un certain nombre de données utiles en cas d'évolution du mode de financement.

Pour le local de stockage, il sera proposé d'acquérir du matériel et de l'outillage pour un montant de 18 000 euros. Pour manipuler les produits, un montant de 10 000 euros est prévu pour acheter un fenwick d'occasion.

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de collecte des déchets ménagers, il avait été proposé l'acquisition de deux nouveaux camions benne à ordures ménagères pour un montant global estimatif de 400 000 euros. Les véhicules ont été réceptionnés au début de cette année. Les châssis ont déjà été payés, il conviendra de prendre en charge les bennes et lèves conteneurs soit un montant global de 171 000 euros. Dans le cadre de l'ouverture de la déchèterie de Jarny, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un camion ampliroll pour un montant prévisionnel de 150 000 euros.

Monsieur DURAND interroge le Président sur les conditions de choix des véhicules de collecte. Monsieur FRANTZ rappelle à l'élu que compte tenu du coût de ces camions, un appel d'offres est lancé, une procédure habituelle qui n'a pas changé depuis qu'il n'est plus vice-président au syndicat. Monsieur DURAND souhaite savoir comment sont définies les caractéristiques des camions. Ces dernières sont déterminées par Stéphane ZANIER, Directeur technique du syndicat, dans le cahier des charges du marché, en fonction des besoins du syndicat après une analyse technique complète présentée devant la commission d'appel d'offres. A ce sujet, Monsieur METZINGER apporte son soutien à Monsieur ZANIER, soulignant que c'est un agent très professionnel sur qui le syndicat peut compter.

Par ailleurs, il est proposé d'acquérir de nouveaux conteneurs à verre ménager pour 25 000 euros, des conteneurs pour le tri pour 40 000 euros et pour finir des conteneurs pour ordures ménagères pour répondre aux demandes des administrés pour 40 000 euros également.

Afin de pouvoir livrer dans de meilleures conditions les conteneurs pour ordures ménagères ou de tri, il est proposé l'acquisition d'un petit camion d'occasion équipé d'un hayon pour un montant de 20 000 euros.

Pour finir, il sera proposé d'inscrire une dépense de 3 000 euros pour acquérir du matériel informatique et 8 000 euros pour un logiciel de gestion des bacs et de facturation.

### **Recettes :**

**FCTVA pour un montant de 237 094,79 euros.**

**L'amortissement est d'un montant de 484 403,36 euros au titre de l'année 2017.**

Couverture du déficit d'investissement prévisionnel de 286 870,00 euros.

Il sera proposé de réaffecter en recettes d'investissement un excédent de fonctionnement de 343 318,20 euros dégagé en 2016.

## B/ Section de fonctionnement

### Dépenses :

S'agissant du **carburant**, il est proposé de budgéter une somme identique à celle engagée en 2016 à savoir **246 000 euros**.

### **Traitement des ordures ménagères et des objets encombrants collectés en porte à porte**

En 2017, la TGAP réduite passera de 20,08 euros à 23 euros HT. Sur l'année 2016, la TGAP réduite a été appliquée car la valorisation de biogaz a été supérieure à plus de 75 % ce qui permet l'application de la TGAP réduite. Il conviendra de tenir compte de cette augmentation. Il sera proposé en 2017 de tenir compte dans les prévisions budgétaires une TGAP à **taux réduit**.

### Tarifification du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2017 :

Ordures ménagères 92,18 euros TTC

Objets encombrants 92,18 euros TTC

Pour information la TGAP réduite est passée de 20.08 euros HT par tonne en 2016 à 23 euros HT par tonne en 2017, la TGAP « normale » étant à 32 euros.

En 2016, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte sont en baisse de près de 125 tonnes. Quant à lui, le tri sélectif (multimatériaux : papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents, verre et papier en conteneurs d'apport volontaire) est en progression d'environ 17 tonnes.

### **Collecte sélective**

S'agissant de la collecte, elle sera assurée, comme depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008, par la régie syndicale quasiment dans les mêmes conditions techniques et financières qu'en 2016, à savoir pour un coût total annuel d'environ 204 000 euros TTC. Il est important de signaler que ce montant n'a quasiment pas évolué depuis que le service a été repris en régie par le syndicat. La bonne gestion et l'optimisation du service a permis de contenir les coûts.

En ce qui concerne le tri des matériaux valorisables, un nouveau marché a été conclu en juin 2014 a permis de réaliser une économie au niveau du prix rapporté à la tonne triée. Le coût à la tonne est depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 de 184 euros TTC par tonne. En 2017, le coût à la tonne jusqu'au 31 mai 2017 sera de 181,02 euros TTC. Il conviendra de lancer un nouveau marché pour assurer la continuité du service à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Actuellement, les sacs de tri sont recueillis sur une plateforme sur le site de Conflans puis acheminés par SITA au centre de tri de Villers la Montagne.

Dans le même état d'esprit, il conviendra de tenir compte dans les prévisions budgétaires la progression des quantités de verres ménagers de 2016, soit 7,180 tonnes de plus par rapport à l'année 2015.

### **Entretien des véhicules de collecte**

Trois postes budgétaires pour l'entretien des véhicules de collecte : Châssis- Bennes - Pneus

Il est proposé que ce budget progresse de 7 % soit un montant de 312 500 euros en 2017 contre 292 000 euros en 2016.

## Déchèteries

Pour les déchèteries, il conviendra de tenir compte de l'évolution de la TGAP réduite notamment pour les objets encombrants recueillis.

## Personnel

Les dépenses de personnel devraient progressées d'un peu moins de 5 %. En effet, il faudra tenir compte de plusieurs éléments :

- embauche de deux agents pour le fonctionnement de la déchèterie de Jarny sur 8 mois.
- la prise en charge sur une année totale du poste de la personne qui se charge du développement de la redevance spéciale.
- L'accueil pris en charge sur un temps plein.
- Augmentation du point d'indice de 0,6 % dès février 2017.
- Refonte indiciaire dès janvier 2017.

## Communication

Il est proposé de continuer à développer nos actions de communication en direction des populations afin de sensibiliser au tri des déchets ménagers. Cette communication active a, d'ailleurs, porté ses fruits avec la progression des quantités valorisables notamment en ce qui concerne le verre ménager, le papier issu des conteneurs d'apport volontaire et des papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents.

## Recettes :

L'excédent de fonctionnement estimé de l'année 2016 serait d'environ **980 188,20 euros**.

Les recettes issues du partenariat avec ADELPHÉ et des ventes de matériaux valorisables devraient être du même ordre qu'en 2016 voire en progression compte tenu de l'évolution des quantités valorisables.

Le DOB n'appelant plus à questionnement, le Président clos la séance.

